



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

FO ESR est la fusion du SNPREES-FO et de SupAutonome-FO (congrès de mars 2019).

FO ESR est membre de la fédération FNEC FP-FO et de la confédération

FORCE OUVRIERE, 1^{ère} organisation syndicale de la fonction publique de l'État.

Elections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Profession de foi de la liste présentée par FO ESR

Collège des personnels ingénieurs, techniciens et des autres personnels

Le syndicat FO ESR défend les statuts de tous les personnels, la revalorisation du point d'indice, la liberté de recherche, la liberté pédagogique, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les diplômes nationaux reconnus dans les grilles salariales.

Le CNESER est consulté sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, la stratégie nationale de recherche, la répartition des moyens, les projets de réforme (tels que les lois Pécresse, Fioraso, Vidal). Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences sur la situation de chaque chercheur, ingénieur ou technicien des organismes de recherche.

VOTER POUR LES CANDIDATS PRESENTES PAR FO ESR, C'EST

- ⊗ **ELIRE** des collègues proches de vous, actifs dans la défense de vos droits statutaires et des missions de service public de chaque EPST.
- ⊗ **PERMETTRE** à un syndicat qui défend la fonction publique de continuer son combat, tout en aidant à la résistance pour le maintien du Code des Pensions, contre un régime universel de retraites par points.
- ⊗ **REAFFIRMER** que la recherche est une création collective qui nécessite des personnels titulaires (chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA et BIATSS).
- ⊗ **PROTESTER** contre la réduction des postes ouverts au concours en 2019 !

Comme ils l'ont fait lors du précédent mandat, les élus FO, porteurs du syndicalisme indépendant :

Continueront à défendre :

- les moyens en postes et en crédits récurrents nécessaires à l'accomplissement des missions des organismes de recherche et des universités, contre les plans d'austérité ;
- les statuts nationaux de toutes les catégories de personnels ;
- le statut national des IT des établissements publics de recherche ;
- les grades universitaires, au premier chef le baccalauréat, les diplômes nationaux ;
- les établissements, contre les disparitions ou démantèlements dans le cadre des COMUE ou de nouvelles expérimentations ;

S'opposeront :

- à toute fragilisation des établissements nationaux de recherche, notamment dans le cadre des politiques de site ;
- à la fusion purement comptable imposée à l'IRSTEA et à l'INRA ;
- aux fusions dans le cadre des COMUE ou des établissements dérogatoires instaurés par l'ordonnance Vidal sur l'« expérimentation » ;
- à la désassociation d'unités de recherche évaluées positivement par les pairs ;
- à toute aggravation du financement de la recherche sur appels d'offre (ANR) ;
- à toute attaque contre l'accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur.

Pour la défense des organismes de recherche, avec le financement récurrent et les postes nécessaires.

POUR LE MAINTIEN DES MISSIONS ET DES MOYENS DES ETABLISSEMENTS

FO ESR défend les organismes nationaux de recherche menacés par les politiques de site :

- Recherche pour le développement : FO ESR s'oppose aux injonctions du 1^{er} ministre pour réaliser des économies en mutualisant entre l'IRD, le CNRS et les universités dans le cadre du programme « Action publique 2022 ».
- FO ESR et le Cartel FO de l'IFSTTAR sont opposés au projet de dissolution de l'IFSTTAR dans une future Université Gustave Eiffel.
- FO ESR est opposé à la fusion purement comptable imposée à l'IRSTEA et à l'INRA.

POUR QUE LE FINANCEMENT RÉCURRENT PERMETTE DE REMPLIR LES MISSIONS

FO ESR soutient les collègues confrontés aux dogmes délétères de la concurrence et de la compétition. Le système de financement sur appels d'offre déstructure les collectifs de recherche, aggrave la précarité et tue l'emploi titulaire.

FO ESR s'oppose au projet de loi dit de transformation de la Fonction Publique, qui va créer un nouveau type de contractuels, avec les « contrats de projet », étroitement liés à l'exécution dudit projet.

Ce projet de loi est en cohérence avec les objectifs de la future loi de programmation de la recherche, qui ont été donnés par le 1^{er} ministre, et qui ne laissent pas de doutes sur la poursuite et l'aggravation de l'austérité et de la remise en cause des statuts.

Les candidats présentés par FO ESR s'engagent à vous informer de leurs déclarations et de leurs votes après chaque réunion du CNESER.

La restitution du budget de l'ANR aux EPST / universités est une urgence. Le budget 2019 programme des milliers de suppressions de postes de fonctionnaires, avec des retombées désastreuses sur les laboratoires et sur une génération sacrifiée de jeunes chercheurs (baisse de 300 à 250 concours de chargés de recherche CNRS en 2019).

POUR UNE VRAIE RECONNAISSANCE : SALAIRE ET DEROULEMENT DE CARRIERE

FO ESR revendique la hausse du point d'indice pour tous et défend le traitement indiciaire qui doit être la part essentielle de la rémunération.

La qualité du travail des ITA et l'ancienneté doivent être reconnues dans le déroulement de carrière, par des promotions en nombre suffisant.

La fédération FO des fonctionnaires n'a pas signé le protocole PPCR sur les carrières (signé notamment par la CFDT, le SNPTES et la FSU) qui entérine les pertes de pouvoir d'achat de tous les personnels : 8 % depuis 2010. La modification de la grille indiciaire ne compense pas les pertes subies.

FO ESR a combattu la mise en place du RIFSEEP. Contrairement à ce qu'affirment la CFDT, le SNPTES et l'UNSA, cela n'aboutit pas à une amélioration du régime indemnitaire mais à une plus grande individualisation, que ce soit lors de la détermination du groupe de fonctions ou de l'attribution du très discrétionnaire complément CIA.

Faites entendre votre voix : par votre vote FO ESR, donnez-nous les moyens de vous défendre.